



Parc éolien de Demange-aux-Eaux SAS (Filiale de Locogen SAS)

34 rue Frederic Le Guyader

35200 Rennes

Représenté par Cédric Gerbier, Président Locogen SAS

0786667148 / cedric.gerbier@locogen.com

A l'attention de Monsieur le préfet de la Meuse

*Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial*

Bureau des procédures environnementales

PREFECTURE DE LA MEUSE

40 rue du Bourg – CS 30512

55012 Bar-le-Duc Cédex

Danjoutin, le 27 février 2025

Lettre recommandée avec avis de réception N°1A 216 596 9607 9

Objet : Augmentation de la puissance nominale maximale du projet de parc éolien de Demange-aux-Eaux

N° AIOT 0003014565

N° de Dossier : B-220830-143443-798-084

Commune : Demange-Baudignécourt

Monsieur le Préfet,

Le projet de parc éolien de Demange-aux-Eaux, numéro AIOT 0003014565, a fait l'objet du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale le 31 août 2022, dossier numéro B-220830-143443-798-084. Après plusieurs échanges avec les services instructeurs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, il a été décidé la suppression d'une éolienne portant le projet à un total de cinq éoliennes sur les six prévues initialement **abaissant ainsi la puissance nominale maximale du projet de 21 MW à 18 MW**

La société PARC EOLIEN DE DEMANGE-AUX-EAUX a donc procédé à l'actualisation de l'intégralité du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui a été remis à la préfecture de la Meuse en date du 30 octobre 2024, en présentant une puissance nominale maximale de 18MW.

Pour avoir la possibilité de sélectionner tous les types d'éoliennes disponibles respectant le gabarit présenté dans le dossier, à savoir un rotor de 120m de diamètre et une hauteur maximale en bout de pale de 150m, nous souhaitons augmenter la puissance unitaire des éoliennes de 3.6 MW à 4.2 MW, portant ainsi la puissance maximale du parc à 21 MW.

Conformément à l'article L181-14, du code de l'environnement, par la présente lettre, je porte à votre connaissance **la demande de modification de la puissance nominale maximale du projet de parc éolien de Demange-aux-eaux**, l'augmentant de 18 MW à **21 MW**. Cette modification, n'entraîne pas de modification du gabarit des machines ou de leur localisation.

Restant à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Cedric Gerbier
Représentant légal
Société PARC EOLIEN DE DEMANGE-AUX-EAUX